



JOURNAL FOOT

FOOT N°675 DU 30 OCTOBRE 2025

REORGANISATION CDA

À compter du lundi 20 octobre 2026, les désignations pour les compétitions jeunes seront assurées par :

Tonny PEYRAT – désignateur pour la catégorie (Très jeunes Arbitres JAD3 en U15F et U18F)
06 58 00 25 89 - tonny.peyrat@gmail.com

Tom ROMAND – désignateur pour la catégorie (Jeunes Arbitres JAD1 en U15
07 78 55 74 45 - romand.tom74@gmail.com

Antoine BLANCHET – désignateur pour les catégories (Jeunes Arbitres JAD1 en U20/U17 et Ligue)
06 32 05 84 63 - a.blanchet74@gmail.com

SOMMAIRE

REGLEMENTS P.02
STATUT DES EDUCS P.04
FEMININES P.06
TECHNIQUE P.08
FUTSAL P.09

**PERMANENCE
TÉLÉPHONIQUE
LE WEEK-END**

07.70.03.84.75

COMMISSION DES REGLEMENTS



FOOT N°675 DU 30 OCTOBRE 2025

Président : Philippe CHEVRIER.
Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 27/10/2025
Publiée le 30/10/2025

DECISIONS

NOTE AUX CLUBS DE D1-D2-D3 **Application de l'article 2.2.3 des RG District**

Les clubs de BALLAISON, ALLINGES (D1), VEIGY et LE LYAUD ARMOY (D3) sont priés de veiller à ce qu'au moins 7 joueurs licenciés dans leur club pratiquent régulièrement dans le Groupement BAS CHABLAIS et/ou AALP. (VEIGY et LE LYAUD pour pouvoir éventuellement monter en D2)

Les clubs de CHILLY 2 et FRANGY (D3) sont priés de veiller à ce qu'au moins 7 joueurs licenciés dans leur club pratiquent régulièrement dans le Groupement des USSÉS. (Pour pouvoir éventuellement monter en D2)

Le club de FAVERGES PORTUGAIS (D2) est en infraction conformément à l'article 2.2.3 des RG District. (Voir RG du District).

Les clubs de LEMAN PRESQU'ILE (D3) est prié de veiller à ce qu'au moins 7 joueurs licenciés dans leur club pratiquent régulièrement dans le Groupement DOUVAIN LEMAN. (Pour pouvoir éventuellement monter en D2)

Le club de VILLY LE PELLOUX (D3) est en infraction au visa de l'article 2.2.3 des RG District s'il peut éventuellement monter en D2. (Voir RG du District).

NOTE AUX EQUIPES ENGAGEES EN COUPE VETERANS

Les règlements du District autorisent la présence de 5 remplaçants sur la FMI. Il faut naturellement comprendre que ces 5 remplaçants peuvent éventuellement entrer en jeu durant la rencontre, ce qui ne remet pas en cause le fait que seul 2 remplacements restent autorisés dans les 10 dernières minutes.

MATCH N° : 53766983

DOSSIER N°675/20 : FOOT SUD 74 1 – CHERAN FC 2 SENIORS D4 Poule B du 19/10/2025

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club FOOT SUD 74 au motif « le joueur KHADIRI Sayf Dinne aurait une licence dont le délai de qualification n'est pas respecté au jour de la rencontre » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de CHERAN a pu faire valoir ses explications

Considérant après étude du dossier que le joueur KHADIRI Sayf Dinne possède une licence enregistrée à la Ligue le 14/10/2025 avec une date de qualification au 19/10/2025.

Considérant que la rencontre objet du litige s'est déroulée le 19/10/2025.

Considérant que de ce fait, la réclamation du club de FOOT SUD 74 ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation



MATCH N° : 53964093

DOSSIER N°675/21 : VUACHE FC 1 – CHAVANOD CO 1 U17 D2 Poule G du 11/10/2025

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club CHAVANOD au motif « que 5 joueurs de VUACHE, FRANCHI Gianni, LAPORTE Justin, SOARES Fabio, CART Jules et LAIGNEL Mathéo étaient porteurs de licence avec un cachet mutation alors que le nombre maximum de joueurs titulaires pouvant figurer sur la feuille de match est de 4 dont 1 hors période » est recevable sur la forme conformément aux dispositions des articles 187-1 et 187-2 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de VUACHE FC a pu faire valoir ses explications.

Considérant après étude du dossier que les joueurs FRANCHI Gianni, LAPORTE Justin, SOARES Fabio, CART Jules et LAIGNEL Mathéo sont porteurs de licence avec un cachet mutation dont celle de Mr SOARES Fabio qui est une licence avec cachet mutation « hors période. »

Considérant que le club de VUACHE FC a inscrit sur la feuille de match cinq joueurs « mutation » dont un « **hors période** ».

Considérant que ceci est une violation de l'article 160 des RG FFF qui dispose que « *dans les compétitions officielles U12 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match est limité à 4 dont au maximum un joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements* ».

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité au club de VUACHE FC sans pour autant en reporter le gain au club de CHAVANOD CO conformément aux dispositions de l'article 187-1 alinéa 5 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultats :

VUACHE FC 1 : - 1pt

CHAVANOD CO 1 : 0 pt

VUACHE FC 1 : 0 but

CHAVANOD CO : 1 but

Nonobstant les amendes liées à la perte de la rencontre par pénalité, la Commission sanctionne le club de VUACHE FC d'une amende de 80,00 euros pour avoir fait participer à une rencontre un joueur non qualifié pour cette rencontre officielle (voir tarif District saison 2025/2026).

MATCH N° : 53713892

DOSSIER N°675/22 : SAINT PIERRE CS 1 – FORON FC 1 SENIORS FEMININES D2/D3 Poule D du 19/10/2025

Considérant que la Commission des Règlements se saisi de ce dossier au visa de l'alinéa 5 de l'article 187-2 des RG FFF.

Considérant que celui-ci dispose que la Commission des règlements peut se saisir par le biais de l'évocation de tout dossier concernant « un cas d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ».

Considérant que cette rencontre n'a pas été homologuée.

Considérant que le club de SAINT PIERRE a fait évoluer 9 joueuses « mutation » dont trois hors période. (CAMBON Emily, DEWALLE Noémie, BOUZAGGOU Laina, MAQUAIRE Angéline, ZNAIDI Lina, MARTINS Andréa, FERNANDEZ Mariana, ABDELLI Farah et RIVALLEAU Mélina)

Considérant que l'article 160 des RG FFF dispose qu'en catégorie U19 et supérieur, le nombre maximum de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match est limité à 6 dont deux hors période.

Considérant que de ce fait que l'équipe de SAINT PIERRE CS 1 est en infraction au visa de l'article 160 des RG FFF.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SAINT PIERRE CS 1 pour en reporter le gain à l'équipe de FORON FC 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation

Résultat :

FORON : 3pts

SAINT PIERRE CS 1 : - 1pt

FORON : 3 buts

SAINT PIERRE CS 1 : 0 but

Nonobstant les amendes liées à la perte de la rencontre par pénalité, la Commission sanctionne le club de SAINT PIERRE d'une amende de 240 euros (80 *3) pour avoir fait participer à une rencontre trois joueuses non qualifiée pour cette rencontre officielle (voir tarif District saison 2025/2026)

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Président : Aldo MARCOTULLIO

Réunion du 27/10/2025

Publiée le 30/10/2025

NOTE AUX CLUBS DE D1 SENIORS MACULIN ET SENIORS FEMININES - RAPPEL URGENT

Pour rappel, les équipes évoluant en D1 SENIORS MASCULINS ont jusqu'au **5 novembre 2025 à minuit** pour se mettre en règle au niveau du statut des éducateurs, faute de quoi les équipes en infraction se verront appliquer les pénalités réglementaires.

Sont en infraction au 30/10/2025 :

US ARGONAY

Pour rappel, les équipes évoluant en D1 SENIORS FEMININES ont jusqu'au **19 novembre 2025 à minuit** pour se mettre en règle au niveau du statut des éducateurs, faute de quoi les équipes en infraction se verront appliquer les pénalités réglementaires.

Sont en infraction au 30/10/2025 :

CHILLY ES, FOOT SUD 74, MARIGNIER SP

Pour mise en conformité et tous renseignements complémentaires, vous êtes priés de contacter Mr MARCOTULLIO Aldo

COMMISSION DE FORMATION



FOOT N°675 DU 30 OCTOBRE 2025

LISTE DEFINITIVE ARBITRES BENEVOLES 2025/2026

Licenciés prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel.

CLUBS	N° club	NOM Prénom	Né le	N° licence	Renouvellement Formation à faire en	Validation
ES AMANCY CORNIER	531796	BAUSSAND Nicolas	24/09/1993	2508664091	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	DELVOYE Philippe	13/02/1972	2543929035	2027/2028	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	LAVERRIERE Adrian	12/07/1987	2538630029	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	RABBIOSI Franck	29/10/1979	2520526788	2026/2027	OK
ES AMANCY CORNIER	531796	TISSOT Antoine	17/10/2005	2547205342	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	ATAN Suleyman	09/09/1970	2548617443	2026/2027	OK
US ANNEM/AMBI/GAILL	500324	SAHEL NABIL	16/10/1974	2328111884	2026/2027	OK
CS D'AYZE	526332	MODOT Nicolas	28/11/1971	2548159399	2026/2027	OK
CS D'AYZE	526332	SCREM Christophe	05/09/1973	2500717463	2026/2027	OK
CA BONNEVILLE	504298	JOLY Mickael	14/02/1980	2588624573	2027/2028	OK
BONS EN CHABLAIS	504539	LABRET Cedric	05/02/1980	2520521379	2028/2029	OK
US CHALLEX	504265	DUARTE Hugo	22/11/1983	2568643184	2028/2029	OK
US CHALLEX	504265	PARREIRA Anthony	30/11/1995	2548125501	2028/2029	OK
FC CLUSES	519170	SCHLOSSER Pierre	30/08/1986	280364428	2026/2027	OK
ET S DOUVAIN LOISIN	504350	MERLIN Olivier	03/10/1985	2538653376	2026/2027	OK
ESCO	529714	MEUNIER Yann	10/04/1976	9602716525	2028/2029	OK
ET.S. FILLINGS	517777	VIEZ Franck	06/03/1975	2558626069	2028/2029	OK
FOOT SUD 74	552156	CALVI Frédéric	06/05/1973	2598611186	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MIQUET Nicolas	01/03/1982	2543665873	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	MURAZ Christophe	28/01/1978	2520429913	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	RUCCIONE Yannick	10/10/1972	2520000004	2027/2028	OK
FOOT SUD 74	552156	ZENNARO Michel	17/08/1964	2500540894	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BEORCHIA Jonathan	18/06/1986	2538653216	2027/2028	OK
FRANGY	504397	BOUILLE Vincent	01/01/1995	2518695836	2027/2028	OK
FRANGY	504397	GARAND Maxence	21/04/2003	2545511313	2027/2028	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	BARUT Xavier	06/01/1984	2558632061	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	MEIS Micael	16/09/1985	2519425983	2026/2027	OK
FC DU HAUT RHONE	590335	NIREFOIS Christophe	15/04/1979	2510947719	2026/2027	OK
GFA RUMILLY VALLIERES	582695	SONDAZ Eddy	08/05/1971	2529417121	2026/2027	OK
LAC BLEU	541509	FAVEYROLLES David	31/01/1969	2544108741	2028/2029	OK
LAC BLEU	541509	VEYRAT DE LACHENAL Laurent	28/01/1980	9604956798	2028/2029	OK
US MAGLAND	517341	RIAND Philippe	15/11/1970	2500549889	2026/2027	OK
MARIGNIER SP	515966	HUMEAU Nicolas	29/01/1987	430669240	2027/2028	OK
MARIGNIER SP	515966	YAHYAOU Ishaq	12/12/1983	2529420906	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	CAULFUTY Lucas	01/09/2004	9604860154	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	DONAT FILLIOD Théo	03/09/2006	2548310397	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	LECHEVALLIER Paul	14/05/1993	2598624410	2027/2028	OK
MONT SAXONNEX	564881	PIZZAGALI Celestin	31/05/2006	2547926423	2027/2028	OK
C.S.L. PERRIGNIER	523487	DUTRUEL Matteo	24/10/2011	2548286477	2028/2029	OK
REIGNIER JS	518270	GUIDI Mickael	21/04/1987	2545647911	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	GUIMET Stéphane	03/04/1970	2590062040	2027/2028	OK
REIGNIER JS	518270	PISSOT Christian	05/09/1966	2010354482	2027/2028	OK
UNION SALEVE FOOT	547281	LAVERRIERE Mathieu	03/10/1981	2519413483	2027/2028	OK
UNION SALEVE FOOT	547281	NAULIN Pascal	20/06/1965	2547701953	2026/2027	OK
AS SILLINGY	513412	BRUNOT Xavier	20/06/1982	2519407900	2026/2027	OK
AS SILLINGY	513412	POMART Jérôme	02/05/1986	2544632337	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	HUREAU Lison	06/06/2011	9602724732	2028/2029	OK
TEGG FC	582664	NID BOUKDIR Tasnime	08/06/2011	2548433156	2028/2029	OK
FC VALLEE VERTE	553826	BERGERAT Patrick	22/04/1970	2546384205	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	BARTOLOMEU ROXOS Quentin	15/07/2008	2548303763	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	KUNUSHEFCI Arlind	06/08/2004	9605493370	2028/2029	OK
VETRAZ MONTHOUX	519731	ROUX NADER Alexis	18/09/1984	2538661238	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	MARGAINE Fabrice	02/12/1981	2529412588	2027/2028	OK
AS VERSO/GRILL/SAUV	532829	TARDY Pascal	05/12/1979	2520519769	2027/2028	OK
FC DE VILLY LE PELLOUX	552782	POLO Fabien	15/04/1992	2543354421	2026/2027	OK
US VOUGY	518183	MATHIEU Morgan	15/09/1987	2558638508	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	BENAND Paul	31/07/2010	2548156636	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	CHARDON Maxyme	27/04/2010	2548555494	2026/2027	OK
FC VUACHE	538035	GROS David	13/07/2010	9604544566	2026/2027	OK

COMMISSION FÉMININES

Présidente : Alexandra GARCIA

PRATIQUE

PLATEAU FEMININ FOOT à 4 & FOOT à 5

SAMEDI 8 NOVEMBRE 2025

Des plateaux féminins sont proposés pour les équipes féminines existante ou qui se créent pour l'occasion.

à **ANNECY LE VIEUX** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,

Club ou Entente	Nom et Prénom du référent	Téléphone du référent	Mail du référent	Foot à 4	Foot à 5
F2C	DUMURGER MAEVA	0603226970	f2c.dumurgermaeva@gmail.com	1	1
GFA 74	MESSE Charlotte	0634547398	cmesse.football@gmail.com		2
LANFONNET	Ludovic Blanc Garin				1
F.C.EPAGNY METZ-TESSY	ZANCHI LAURENT	678525849	directeursportiffcemt@gmail.com	1	1
ANNECY LE VIEUX	HANO Alain				2
FC Epagny Metz-Tessy	ZANCHI Laurent	678525849	directeursportiffcemt@gmail.com	1	1
VALSERHONNE FC	MERCIER Olivier	0676365959	olivier.mercier38@sfr.fr	1	1

à **ST PIERRE** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,

Club ou Entente	Nom et Prénom du référent	Téléphone du référent	Mail du référent	Foot à 4	Foot à 5
GJFG	Genot Matthieu	0610015204	matthieugenot01@gmail.com		2
Ah anthy Margencel	Frossard Sonia	0671778528	soniafrossard83@gmail.com		1
FC CLUSES	BERTHELON Gérald	06-82-19-71-62	berthelon.gerald@yahoo.fr	1	1
Csl PERRIGNIER	Dutil marine	0646833886	marine.dutil@outlook.fr	1	1
TEGG/AJV	Khalid Carmoun	06.46.67.59.44	Khalid.carmoun@gmail.com	2	2

CRITERIUM U13F

A la fin du match, utiliser FOOTCLUB pour saisir le résultat de la rencontre.

ES CERNEX et TEGG sont forfait général

FESTIVAL U13F

Equipes qualifiées : USAV - Marignier - Vetraz - Cluses - Annecy - Cheran - Sillingy - GJFG - Douvaine - Perrignier **soit 10 équipes**

Calendrier

Phase départementale :

- Tour qualificatif 2 : samedi 28 février 2026
- Tour final départemental : samedi 5 avril 2026 (même site que la pratique mixte)

TROPHEE U15F & U18F à 8

Inscription clos

Equipes engagées

Trophée U15F :

AS THONON - FC CHERAN - US VETRAZ - GJFG - AMP/ANTH/MARG - LAC BLEU - CS SAINT PIERRE - FC CLUSES - FORON - EPAGNY/METZ TESSY - FOOT SUD GESSIEN - FC SEMINE - VILLAZ - GFA -



FOOT N°675 DU 30 OCTOBRE 2025

PERRIGNIER - MARIGNIER – SILLINGY et FOOT SUD **soit 18 équipes**

Trophée U18F :

AS THONON – FOOT SUD 74 – CS SAINT PIERRE – CSL PERRIGNIER – MORZINE – CLUSES – ANNEMASSE/GAILLARD et MARIGNIER **soit 8 équipes**

Plan d'action de la pratique :

- Tour 1 : samedi 28 février
- Tour 2 : samedi 28 mars
- Tour final : samedi 30 mai

CHALLENGE FOOTBALL à 8 SENIORS FEMININE

Equipes engagées :

AYZE – COMBLOUX/MEGEVE – CRAN GEVRIER – CRUSEILLES – VALLEIRY – CRANVES SALES – PASSY MONT BLANC – BREVON – PERRIGNIER soit 9 équipes

Prochain plateau :

DIMANCHE 9 NOVEMBRE

TECHNIQUE

Ouverture des premiers rassemblements du Parcours de Performance Fédéral (PPF)

Les premiers rassemblements du PPF sont ouverts à **toutes les joueuses licenciées FFF** des catégories : U12 Féminines, U13 Féminines, U14 Féminines et U15 Féminines

Nous invitons l'ensemble des joueuses intéressées à y participer pour vivre une expérience enrichissante et se préparer aux prochaines étapes du parcours de détection.

- PPF U12F/U13F : Tour 2, mercredi 12 novembre 2025 (les joueuses seront convoquées par mail.)

DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « **Fiche et Formulaire** » sous rubrique « **Docs Féminine** ».



PLATEAUX

Veuillez consulter régulièrement le FAL afin de vous informer des éventuelles modifications faites.

RAPPEL

- avertir le club recevant de l'absence de votre équipe au plus tard le **jeudi midi** (cf règlements et amendes)
- dans le cas où vous ne pouvez pas constituer d'équipe(s) pour le plateau que vous devez recevoir, vous avez l'**OBLIGATION** de le maintenir et d'accueillir les équipes adverses prévues.
- si vos infrastructures le permettent, nous vous invitons à contacter les clubs voisins pour organiser des plateaux supplémentaires (sans que cela ne modifie des plateaux officiels)

FUTSAL

Les lieux précis et l'organisation des rencontres seront transmis ultérieurement

U7

Samedi 13 décembre à Douvaine (COMPLET)

Equipes inscrites (1 par club) : Allinges – Brevon - Futsal Rumilly Albanais – Genevois - St Pierre – Ville la Grand

U9

Samedi 13 décembre à Douvaine (COMPLET)

Equipes inscrites (1 par club) : Allinges – Futsal Rumilly Albanais - Genevois - St Pierre – Vallée Verte - Ville la Grand

FOOTBALL FEMININ (6-11 ans)

Comme chaque année depuis plus de 10 ans, des plateaux exclusivement féminins seront proposés pour les jeunes filles de 6 à 11 ans.

Organisation des plateaux :

- **12 dates** réparties sur la saison.
- Les **inscriptions d'équipe** se feront sur **base volontaire** pour les dates choisies via un formulaire en ligne.

Format de jeu :

- **U7F, U8F, U9F** : 4 contre 4
- **U10F, U11F** : 5 contre 5
- Sur **3 dates spécifiques**, une expérimentation de la pratique à **8 contre 8** sera réalisée pour les **U10F et U11F**. (Pour ces plateaux, **2 joueuses U12F** seront tolérées par équipe).

ARBITRAGE A LA TOUCHE

Objectif

- De rendre actif le(la) joueur(se) pendant un temps où il (elle) ne joue pas
- De l'immerger dans sa capacité à décider et faire comprendre à qui revient la touche (voire tenter de signaler le hors-jeu)
- De comprendre et faire appliquer les lois du jeu

Fonctionnement

- Installation de la zone technique de part et d'autre du but à 11 (*l'éducateur et les joueurs ne sont pas autorisés à sortir de cette zone*)
- 1 remplaçant de chaque équipe (si existant) est arbitre de touche.
- Signalisations des hors-jeu et touches
- A la 15^{ème} et 45^{ème} minute du match, le joueur arbitre de touche entre **automatiquement** sur le terrain (*soit 4 arbitres par équipe et par match*)

Pour rappel, la mise en place de l'arbitrage à la touche est obligatoire pour toutes les équipes et tous les niveaux (*utilisation obligatoire des chasubles et drapeaux transmis à tous les clubs*)

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX - ISERE

Les calendriers des 2 poules sont en ligne sur le site du District 73

Pour rappel

Poule C: AS THONON, CBF 74 2, FUTSAL LAC ANNECY 2, US CHARTREUSE GUIERS et FUTSAL BOURGET UNITED
 Poule D : A FUTSAL K1 MONTMELIAN, AS FUTSAL MOUTIERS, AS HAUTE COMBE DE SAVOIE, U O ALBERTVILLE et A FUTSAL ROCHETTE O 2 : Infos et coordonnées des clubs Poule D consultables sur le PV N°735 du 17/09/2025 sur le site de la Savoie.

Pour la Poule C qui nous concerne, tous les renseignements sont à jour.

Procédure règlement des arbitres pour les clubs Savoyards et Hauts Savoyards :

2 arbitres désignés par la CDA de Haute Savoie que vous réglez le jour du match. Vous récupérez les 2 feuilles de frais et vous les scannez ou vous faites parvenir au District 74 qui vous remboursera la moitié de la totalité de la somme. L'opération de remboursement des clubs sera effectuée à un rythme qui reste à définir. Vraisemblablement en 4 fois pour une saison.

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT POULE C

Rencontre reprogrammée - Erreur de la Commission FUTSAL JOURNEE 2

Samedi 08 novembre 2025 - 21H00

FUTSALBOURGET UNITED

Gymnase MARLIOZ à AIX LES BAINS

CBF74 2

Journée 3

Samedi 20 Décembre 2025 - 18H00

CBF74 2

Gymnase BRIFFOD à BONNEVILLE

U.S. CHARTREUSE GUIERS

Journée 4

THONON AS - Exempt

Mercredi 29 Octobre 2025 - 21H00

U.S. CHARTREUSE GUIERS

3

FORFAIT DU FBU

FUTSALBOURGET UNITED

0

Vendredi 31 Octobre 2025 - 21H30

FUTSAL LAC ANNECY 2

**RENCONTRE REPORTEE A UNE DATE ULTERIEURE
GYMNASE EN TRAVAUX ET AVERTI PAR LE CLUB ADVERSE**

CBF74 2

Concernant la coupe de Savoie Futsal, ou nos clubs 74 sont inscrits, tous les renseignements (dates, règlements, conditions de participation, etc....) sont consultables toutes les semaines sur le PV de la Savoie.

CHALLENGE FUTSAL

Compétition U13 du 13/12/25 au 7/02/26 soit 4 journées

Clubs engagés :

A.S. DU LAC BLEU - ASSOCIATION JEUNES ANTHY MARGENCEL - ASSOCIATION SPORTIVE GENEVOIS
- ENT.S. THYEZ - ET.S. VALLEIRY - F.C. LA FILIERE - F.C. LA SEMINE CHENE EN SEMINE - FOOTBALL CLUB COMBLOUX-
MEGEVE - FUTSAL CLUB RUMILLY-VALLIERES SUR FIER - STE S. ALLINGES - U.S. ANNECY LE VIEUX - U.S. CLUSES
BONNEVILLE FORON 74 - U. S. DU MONT-BLANC PASSY-SAINT-GERVAIS FOOTBALL - U.S. PRINGY

Compétition U15 du 13/12/25 au 7/02/26 soit 4 journées

Clubs engagés :

A.S. DU LAC BLEU - ASSOCIATION SPORTIVE GENEVOIS - ENT.S. THYEZ - F.C. LA FILIERE
FOOTBALL CLUB COMBLOUX-MEGEVE - GJ ALLINGES- ARMOY-LE LYAUD-PERRIGNIER - GROUPEMENT CHALLONGES
SEMI SEYSSSEL - U.S. CLUSES BONNEVILLE FORON 74 - U. S. DU MONT-BLANC PASSY-SAINT-GERVAIS FOOTBALL
U.S. VOUGY



FOOT N°675 DU 30 OCTOBRE 2025